



Destinataires :

- Conseillers communautaires
- Presse

Pont l'Evêque, le 13 juin 2023

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du **Conseil communautaire** qui aura lieu le :

Jeudi 22 juin 2023 à 18h00

à la salle des fêtes de Saint Hymer

L'ordre du jour portera sur les questions suivantes :

1. Validation du procès-verbal du 13 avril 2023
2. Election d'un membre du Bureau communautaire
3. Désignation des référents déontologues
4. Désignation de représentants pour siéger au sein du comité de programmation LEADER
5. Coût moyen d'un élève : détermination de la participation aux écoles privées et des frais de scolarité des enfants hors territoire
6. Attribution participations et subventions
7. Signature d'un protocole transactionnel avec la SCI BL SC INVESTISSEMENT
8. Prescription de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
9. Prescription de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
10. Prescription de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
11. Prescription de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
12. Prescription de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
13. Prescription de la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
14. Projet de création d'une aire d'accueil de grand passage sur la commune de Beaumont en Auge : Déclaration d'utilité publique et recours à l'expropriation
15. Entretien des circuits de randonnée intercommunaux : Signature d'une convention avec le conseil départemental du Calvados
16. Instauration de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
17. Modification des tarifs des professionnels en déchetterie
18. Signature du contrat reprise option "Fédération" avec la société PASSENAUD
19. Revalorisation des rémunérations du Contrat Educatif d'Engagement (CEE)
20. Création de postes
21. Compte-rendu des délibérations du Bureau et des décisions du Président prises du 1er avril 2023 au 31 mai 2023
22. Questions diverses

Dans le cadre de la modernisation et de la dématérialisation, les éléments vous sont adressés uniquement par l'Intranet.

Conformément à l'article L 5211-6 du code général des collectivités territoriales, la présente convocation est transmise aux conseillers suppléants des communes possédant un seul conseiller communautaire titulaire. Dans le cas où le conseiller titulaire serait empêché, ce dernier doit informer le président que le suppléant participera à la réunion du conseil communautaire à sa place après le lui avoir demandé.

Enfin quel que soit le nombre de conseiller dont dispose chaque commune, il est toujours possible à un conseiller communautaire de donner procuration à un autre membre du conseil communautaire par application de l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriale.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
Hubert COURSEAUX

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "TERRE D'ALBES" at the top, "4130 PONT L'ÉVÊQUE" at the bottom, and a central emblem depicting a landscape with a church and trees. The signature is a cursive script that flows from left to right, crossing the stamp.